Manzoni Professional Service SA
Via alla Chiesa 9 - 6962 Viganello
tel. +41 (0) 91 935 1500
www.manzoniprofessional.com

DETERGENTI - DISINFETTANTI - MACCHINARI - ATTREZZI DI PULIZIA

BIO SOAP

Produit cosmétique conforme au règlement européen CE 1223/2009 et non soumis au règlement CE 1907/2006 (REACH) art. 4, paragraphe 5, lettre C.

Rév. n°19 du 17/12/2015 **Date de vérification : 08/03/2026**

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identifiant de produit

Identification du mélange :

Nom commercial : BIO SOAP

UFI : HD10-V0RX-X00F-FUS1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations découragées

Utilisation recommandée :

Détergent (pour usage industriel et professionnel)

Utilisations non recommandées :

Toutes les utilisations non indiquées dans les usages recommandés

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MANZONI PROFESSIONAL SERVICE SA

VIA ALLA CHIESA 9 – 6962 VIGANELLO

TEL. : 091 935 15 00 – courrier : info@manzoniprofessional.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence Centre d'information toxicologique Zurich :

044 251 66 66

Pour l'urgence : 145

Section 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Le produit n'est pas considéré comme dangereux. Lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions d'utilisation sur l'étiquette, la préparation est sûre pour l'homme et l'environnement.

Section 3. INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/LES INGRÉDIENTS

Sodium Laureth Sulfate	Tensioactif anionique primaire
Cocammidopropyl Bétaïne	Tensioactif amphotérique secondaire
Caprylate/Caprat glycéryl	Supergreaser
Chlorure de sodium	Régulateur de viscosité
Copolymère styrène/acrylates	Mattification
Acide lactique	Agent humectant, régulateur d'acidité
alcool benzylique, méthylchloroisothiazolinone, méthylisothiazolinone, propylène glycol, triéthylène glycol.	Conservateurs
Parfum	Lait de riz
Aqua	Q.B. à 100 %

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact visuel : retirez toutes les lentilles de contact, lavez-vous immédiatement à l'eau. En cas d'irritation prolongée, contactez votre médecin.

Si elle est avalée : rince la bouche ; ne provoque pas de vomissements du tout ; en cas d'inconfort prolongé,

consulte ton médecin.
En cas d'inhalation : pas de risque significatif.
4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus
que retardés de l'Arthrose narcisienne.
4.3 Indication du besoin possible d'un avis médical immédiat et d'un traitement spécial N.A.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable.
5.1 Moyens d'extinction
Supports d'extinction appropriés : eau, dioxyde de carbone (CO2).
Extinction signifie qu'il ne faut pas l'utiliser pour des raisons de sécurité : aucune en particulier.
5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange
N'inhalez pas les gaz produits par l'explosion et la combustion.
5.3 Recommandations pour les pompiers Utilisez un
équipement respiratoire approprié.
Collectez séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre le feu. Ne la rejetez pas dans le système d'égout.

Section 6. MESURES EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures
d'urgence N.O.
6.2 Précautions environnementales
Empêcher la pénétration dans le sol ou le sous-sol. Empêcher le ruissellement dans les eaux de surface ou le système d'égouts.
Retenez l'eau de lavage contaminée et jetez-la.
En cas de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou les systèmes d'égouts, informez les autorités compétentes.
6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et la remédiation
Matériaux adaptés à la collecte : matériaux absorbants, matières
organiques, sable. Lavez avec beaucoup d'eau. Ne réutilisez pas le produit
renversé.
6.4 Référence à d'autres
sections Voir aussi les
paragraphes 8 et 13.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation
sûre N.O.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toute incompatibilité
Questions incompatibles : aucune en particulier.

Indication pour les pièces : pièces suffisamment ventilées. À l'écart des sources de lumière et de

chaleur. Ne pas stocker le produit à des températures inférieures à +5°C.

7.3 Utilisations finales spéciales
Recommandations : pas d'utilisation spéciale

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de
contrôle N.O.

8.2 Contrôles d'exposition
Protection oculaire : Non requise pour un usage normal. Cependant, il faut respecter de bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau : Aucune précaution particulière n'est requise pour un usage normal. Protection des

mains : Non obligatoire pour un usage normal.

Protection respiratoire : N.O.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Spécifications physico-chimiques :

Apparence et couleur :	Liquide opaque
pH :	5,5 ± 0,5
Viscosité (T = 20°) :	2 800 ± 500 cP
PAO	12 mois

9.2 Spécifications microbiologiques :

Charge bactérienne totale	< 100 unités de formation de colonies/ml	
Levures et moisissures	< 100 unités de formation de colonies/ml	
Recherche de micro-organismes pathogènes	S. aureus :	absent
	E. coli :	absent
	P. aeruginosa	absent
	C. albicans	absent

9.3 Méthodes analytiques :

pH	M.I. 01 (méthode interne)
Viscosité (T = 20°)	M.I. 02 (méthode interne)
Apparence	Méthode visuelle
Spécifications microbiologiques	PP MB001 (Méthode interne), PP MB002 (Méthode interne)

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité
Stable dans des conditions normales.
10.2 Données de stabilité chimique non disponibles.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucun.
10.4 Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
10.5 Matériaux incompatibles Aucun en particulier.
10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de risques définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 N.A.

11.2 Informations sur d'autres dangers : N'importe

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Utilisez selon de bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité N.A.

12.3 Potentiel d'accumulation biologique N.O.

12.4 Mobilité dans le sol N.A.

12.5 Résultats de l'évaluation de la PBT et du vPvB N.O.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes N.A.

12.7 Autres effets indésirables N.A.

Section 13. CONSIDÉRATIONS SUR LA MISE AU REBUT

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérez si possible. Opérez conformément aux réglementations locales et nationales applicables.

Consultez la quatrième partie du décret législatif 152/06 (Loi cadre sur l'environnement) et les amendements ultérieurs.

Section 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Marchandises non dangereuses au sens de la réglementation des transports.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : N.A.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU N.A.

14.3 Catégories de danger liées au transport N.O.

14.4 Unité d'emballage N.O.

14.5 Dangers pour l'environnement N.A.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs : N.A. Road and Rail (ADR-RID) : N.A.

Air (IATA) : N.A.

Mer (IMDG) : N.A.

14.7 Le transport en vrac conformément aux lois de l'OMI N.A.

14.8 Le transport en vrac conformément aux lois de l'OMI N.A.

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Lois et réglementations sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Décret législatif 9/4/2008 n. 81

Décret ministériel du Travail du 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelle).

Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 sur les produits cosmétiques.

Règlement (CE) n° 655/2013 de la Commission européenne du 10 juillet 2013 sur l'étiquetage des produits cosmétiques.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Les données contenues dans cette fiche d'information sur les produits cosmétiques sont basées sur nos connaissances actuelles et fournissent des informations relatives à la manipulation, la manipulation, l'utilisation et l'élimination sûres du produit. Puisque les produits cosmétiques finis sont régis par le Règlement (CE) 1223/2009, ils sont exemptés de l'obligation de la fiche de sécurité (Règlement 1907/2006, art. 1). De plus, compte tenu des nombreuses possibilités d'utilisation et de toute interférence avec des éléments non dépendants du fabricant, il n'est pas possible d'assumer toute responsabilité à cet égard

utilisations, méthodes de stockage et usages autres que ceux indiqués sur l'étiquette et/ou dans la fiche technique.

16.1 Étiquetage des produits :

SAVON LIQUIDE POUR LES MAINS ET LE CORPS - BLANC LAITEUX, POUR UN LAVAGE FRÉQUENT ET UNE SALETÉ LÉGÈRE. Nettoie doucement tout en respectant l'équilibre naturel de l'épiderme. Idéal pour les écoles, hôpitaux, bureaux, bars, restaurants et environnements communautaires en général. Contient des tensioactifs d'origine végétale naturelle. Laisse la peau agréablement parfumée. Compatibilité dermatologiquement testée.

Comment utiliser : appliquez une dose de produit sur la pièce à nettoyer, ajoutez de l'eau jusqu'à obtenir une mousse riche, puis rincez et séchez soigneusement.

INGRÉDIENTS : *AQUA, SULFATE DE LAURETH DE SODIUM, CHLORURE DE SODIUM, COCAMIDOPROPYL BÉTAÏNE, GLYCYL CAPRYLATE/CAPRATE, PARFUM, COPOLYMÈRE STYRÈNE/ACRYLATES, ACIDE LACTIQUE, ALCOOL BENZYLIQUE, MÉTHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, MÉTHYLISOTHIAZOLINONE, PROPYLÈNE GLYCOL, TRIÉTHYLÈNE GLYCOL.*

16.2 Informations sur le produit :

16.3 Emballage conformément à la loi italienne 690/78 ;

16.4 Autorisation sanitaire italienne pour la production de cosmétiques n° 185 du 21/08/97 ;

16.5 Production et emballage des cosmétiques selon les bonnes pratiques de fabrication, GMP (ISO 22716), un conformément au Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009;

16.6 Matières premières, plans de l'entreprise et schémas d'équipement déposés auprès du ministère de la Santé ;

16.7 Des usines de production automatisées et certifiées pour un usage cosmétique ;

16.8 Produit classé comme non dangereux en raison des substances contenues et de l'emballage. Référence est faite à la « P.I.F. » (Fichier d'information produit) disponible pour tous les autorités compétentes.